

DÉROGATION ENFANTS MOINS DE 3 ANS

2026-2027

Je soussigné(e) (**NOM et PRENOM**) :, atteste que mon enfant né(e) le sera scolarisé(e) à l'école maternelle publique de Douvaine à compter du

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'AFR (version mise à jour suite à l'AG du mercredi 06 mai 2026) et m'engage par la présente à respecter scrupuleusement les stipulations de ce Règlement qui précise notamment qu'il est impératif que l'enfant soit âgé de 3 ans avant les vacances de **toussaint 2026 pour permettre une dérogation, des inscriptions périscolaires pourront être accordées après étude du dossier par la Direction et dans la limite de notre capacité d'accueil (personnel encadrant adapté à l'âge et locaux), aucune inscription mercredis & accueil de loisirs ne pourra être faite.**

Mon enfant doit « être propre ainsi qu'être autonome de manière générale (trajets école/AFR, vie quotidienne, pour s'alimenter, aux sanitaires etc). ».

Je prends conscience que le cas échéant, l'AFR se réserve le droit de mettre fin à mon contrat sans préavis et m'engage à régler les sommes dues.

A, le/...../ 20.....

SIGNATURE :